



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-03-2026 /

Dossier complet le : 02-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014106/KK P

1 Intitulé du projet

Accrobranche au Lac d'Issarles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

ROUSSERO

Prénom(s)

Alexandre

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parc acrobatique en hauteur (accrobranche) implanté en milieu forestier au bord du lac d'Issarles, dans un secteur déjà fortement fréquenté situé entre la plage et le parking existant, à proximité d'un parcours sportif. L'aménagement prévoit la mise en place de 6 parcours aériens composés de plateformes en bois installées dans les arbres et reliées par des jeux acrobatiques (ponts de singe, filets, passerelles...) ainsi que de tyroliennes fixées sur des arbres existants. Chaque parcours mobilise entre 14 et 17 arbres. Les équipements sont mis en œuvre par fixation ponctuelle sur les arbres (perçage partiel et systèmes adaptés), sans terrassement et sans artificialisation des sols. Les travaux sont effectués majoritairement à pied avec du matériel léger. Les aménagements sont démontables et réversibles. Le projet comprend également la mise en place d'un espace d'accueil sous forme d'un container maritime bardé de bois d'environ 14 m², sur le parking existant. En accord avec la mairie, une surface supplémentaire autour du container d'accueil est sécurisée afin d'accueillir de manière confortable les pratiquants. Cette surface représente environ 15X30 mètres avec des barrières en bois pour sécuriser cette zone d'accueil. Le projet est situé en site inscrit et a

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à proposer une activité de loisirs de plein air à vocation familiale, en cohérence avec la fréquentation touristique existante autour du lac d'Issarles. Il a pour objectif de compléter l'offre de loisirs du site en s'appuyant sur un secteur déjà anthropisé, à proximité immédiate du parking, de la plage et des équipements sportifs existants. Le projet a été conçu de manière à limiter son emprise sur le milieu naturel, en privilégiant des aménagements légers, réversibles et sans artificialisation des sols, afin d'assurer une bonne intégration environnementale et paysagère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent à installer des plateformes en bois dans les arbres et à mettre en place les jeux acrobatiques (ponts de singe, filets, passerelles, tyroliennes...) Une zone temporaire de stockage et de prefabrication est installée sur le parking existant, déjà artificialisé. Les découpes et l'assemblage des plateformes y sont réalisés. Les éléments sont ensuite acheminés manuellement au pied des arbres pour être installés. Les interventions en forêt se font principalement à pied, avec du matériel portatif. Aucun engin lourd n'est utilisé et aucune piste n'est créée. Les fixations sur les arbres sont ponctuelles (perçage partiel et systèmes adaptés) et réalisées sous contrôle d'un expert arboricole. Les arbres présentant des cavités ou un enjeu écologique sont évités. Aucun terrassement ni imperméabilisation des sols n'est prévu. Le container d'accueil est simplement posé sur traverses bois ou plots, sans fondations. Le porteur de projet applique une charte environnementale de chantier comprenant notamment : - inspection des arbres avant chaque montage, pour confirmer l'absence de cavité - conserver au maximum les arbres morts pour l'avifaune (en fonction de leur emplacement pour la sécurité du public). - le peu d'élagage prévu est ciblé de sorte à poser les plateformes et ligne de vie sans modifier le couvert forestier ni la mécanique et la biologie des arbres, sous contrôle de l'Expert Arboricole. - les remanents des opérations d'ébranchage seront mis dans des zones de défens, hors circulation du public afin de créer des " îlots de biodiversité " et favoriser la régénération des sols. - les travaux seront effectués à pied sans engins de gros ouvrages avec des outils électriques et portatifs - la présence de kits antipollution. - la limitation du bruit. - l'adaptation du

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc accueille un public familial dans la limite de sa capacité d'accueil. L'activité est saisonnière, avec une ouverture comprise entre les vacances de printemps (Pâques) et les vacances de la Toussaint. Le parc est ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires. Hors périodes de vacances, l'ouverture est assurée principalement les week-ends et jours fériés et en semaine sur réservation, en journée uniquement. Aucun éclairage nocturne n'est prévu. Les visiteurs accèdent au site à pied depuis le parking existant. Une surveillance régulière des arbres équipés et des installations est assurée par le gestionnaire du site, en lien avec un suivi arboricole si nécessaire. En cas de cessation d'activité, l'ensemble des équipements (plateformes, jeux, câbles, tyroliennes et container d'accueil) est entièrement démontable et retiré du site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable pour l'espace d'accueil. Evaluation des incidences Natura 2000. Présente demande d'examen au cas par cas (art. R.122-3-1). Projet situé en site inscrit à proximité d'un site classé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Espace d'accueil sous forme d'un container maritime barde bois : 14 m ² (2.44m X 5.80m)	(14, M2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 824 Voie : route de bonnaud

Lieu-dit :

Localité : 824 route de bonnaud 07470 Le Lac-d'Issarles

Code postal : 07470 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°3'44"E Lat. : 44°48'56"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune Le Lac d'Issarles parcelles AH 4, AH 585, AH586

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II / N° regional : 0706
En zone de montagne ?	☒	☐	montagne Ardechoise
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	a proximite du Geoparc mondiale de l'UNESCO, a proximite du site classe au paysage du lac d'Issarles
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	le site inscrit des berges du lac d'Issarles

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	le projet situe dans le site natura 2000 : FR 820 1666 " Loire et ses affluents".
D'un site classé ?	☒	☐	site classe au paysage du Lac d'Issarles, a une centaine de metre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas de raccordement spécifique en eau potable ni en assainissement. Les besoins sont compatibles avec les équipements existants. Des toilettes sont déjà disponibles sur site (proche du parking et de la plage)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Perturbations potentielles limitées liées à la présence du public et à l'installation d'équipements en hauteur. Les aménagements sont légers, réversibles et les arbres à cavités ou à enjeux écologiques sont évités. Une Notice Environnementale expliquant les enjeux du site et les accompagnements tant au niveau travaux que période d'exploitation est jointe au dossier.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Perturbations potentielles limitées liées à la présence du public et à l'installation d'équipements en hauteur. Les aménagements sont légers, réversibles et les arbres à cavités ou à enjeux écologiques sont évités. Une évaluation des incidences Natura 2000 est jointe au dossier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Occupation ponctuelle et limitée d'un espace forestier, sans artificialisation des sols. Aménagements majoritairement en hauteur et réversibles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Modifications visuelles très limitées liées à des aménagements légers en milieu boisé. Bonne intégration paysagère dans un secteur déjà fréquenté. aucune visibilité depuis le lac (site classé) comme demandé par l'inspecteur des sites de la DREAL, une notice d'implantation est jointe en annexe.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Activité de loisirs complémentaire dans un secteur déjà dédié aux usages touristiques et de pleine nature.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet constitue une offre de loisirs complémentaire au lac d'Issarles et s'adresse majoritairement à un public déjà présent sur le site. Au regard de la capacité d'accueil limitée et de l'absence d'extension des zones fréquentées, les incidences cumulées avec les usages existants restent faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation des incidences Natura 2000 est jointe au dossier. Elle est réalisée par un bureau d'études spécialisé.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet repose sur des aménagements légers, démontables et majoritairement en hauteur. Les travaux sont réalisés à pied, sans terrassement. En phase d'exploitation, le porteur de projet met en œuvre les mesures suivantes : - identification préalable des secteurs sensibles avec l'appui de l'écologue ; - évitement des arbres à cavités ou présentant un enjeu écologique ; - mise en place d'îlots de biodiversité et de zones de quietude sans aménagement ; - installation de gîtes et nichoirs en périphérie du site lorsque cela est pertinent ; - balisage des cheminements pour canaliser la fréquentation ; - fonctionnement saisonnier et uniquement en journée ; - fonctionnement saisonnier du parc, avec des périodes prolongées sans activité en dehors de la saison touristique, compatibles avec le cycle naturel du site ; - implantation du projet dans un secteur déjà fortement fréquenté (plage, parking, parcours sportif), limitant toute sur-sollicitation du milieu ; - sensibilisation du public aux bonnes pratiques en milieu naturel via une signalétique adaptée ; - suivi écologique ponctuel pouvant être mobilisé en lien avec le PNR des Monts d'Ardeche. Ces dispositions permettent de limiter les incidences potentielles du projet sur les milieux naturels et de garantir leur caractère non notable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ses caractéristiques (aménagement légers, majoritairement en hauteur et réversibles), de son implantation dans un secteur déjà fréquenté et des mesures d'évitement et de réduction prévues, ainsi que les conclusions de l'évaluation d'incidence Natura 2000 (écrite par un Bureau d'étude certifié) Le projet n'apparaît pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine. En conséquence, il est estimé que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ROUSSERO

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Maitre d'ouvrage

À Lantriac

Fait le 21-02-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)